



Devis annulé après accord mais avant prestation

Par **Marie8825**, le **31/12/2018** à **17:00**

Bonjour,

Un client professionnel peut-il annuler légalement un devis après l'avoir signé (bon pour accord + commande) dans les conditions suivantes :

- pas de CGV transmises par le prestataire au client
- prestation non commencée

La signature du devis par le client l'engage t-il à faire travailler le prestataire ou le client peut t-il l'annuler avant le début de la prestation ?

Merci